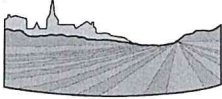


SALIÈS



Département du Tarn
Canton Albi-Sud

DÉCISION DE VIREMENT DE CRÉDITS N°1

Nature : Décision budgétaire

Objet : Mouvement de crédits au sein de la section d'investissement

Le Maire de Saliès,

Vu la délibération du 2 mars 2026 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que l'inscription budgétaire du solde dû à l'architecte a été prévu en HT au lieu de TTC

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De procéder aux virements de crédits comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2313/23 : Aménagement de la place 902021169	950,00 €	0,00 €		
2313/23 : Cantine 902021167	0,00 €	950,00		
TOTAL INVESTISSEMENT	950,00	950,00		

ARTICLE 2 : Cette décision fera l'objet d'une communication à la première réunion du Conseil Municipal qui suit, conformément aux procédures prévues par l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 : La secrétaire Générale de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressé :

- à Monsieur le Préfet du Tarn
- au comptable public assignataire

Fait à Saliès, le 17 AVR. 2026

Le Maire,

Jean-François ROCHEDREUX



(Handwritten signature)